COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE C

ALERTE ORANGE !

La CAP des C s'est réunie en formation plénière les 10 et 11 septembre, puis les 1ers et 2 octobre 2026 pour l'étude de 25 dossiers au total…

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C

En cette rentrée sociale agitée, la CAP des C s'est donc réunie à 2 reprises, pour l'étude de 7 dossiers disciplinaires, 10 recours CREP, 4 prolongations de stage et 4 non-titularisations.

DOSSIERS DISCIPLINAIRES

Après de nombreux échanges très riches, la commission a émis des avis pour 4 révocations, 2 sanctions de 2e groupe (exclusion temporaire de fonction (ETF) pour l'une, mutation d'office pour l'autre) et 1 sanction de 3e groupe (ETF)

Concrètement, la **CFDT** Défense note que, pour un dossier au moins, la présence de l'intéressé a permis de mieux cerner le contexte, aboutissant à une sanction assortie d'une part importante de sursis.

Vos élus vous le disent à nouveau ne rester pas seul face à une telle situation. Vos représentants **CFDT** locaux peuvent vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches n'hésitez pas à les contacter.

DOSSIERS DE PROLONGATIONS DE STAGE

La CAP a émis 4 avis favorables à la prolongation de stage.

La **CFDT** Défense rappelle qu'il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'un temps complémentaire pour valider les compétences attendues par les employeurs sur le poste. La **CFDT** Défense, au cours de la mandature, a obtenu que soit également précisé à l'employeur (qui décide de la sanction) qu'il lui ait possible de titulariser l'agent avant le terme des 12 mois supplémentaires.

DOSSIER DE NON-TITULARISATION

Les 4 dossiers étudiés ont fait l'objet d'un avis conforme à la demande de l'employeur.

RECOURS CREP

10 recours CREP ont été étudiés, avec pour la quasi-totalité des avis rendus partiellement en faveur de l'agent.

Complexes à étudier, le recours CREP n'est donc pas une procédure vaine, pour peu que celle-ci soit suivie correctement, et le dossier bien constitué.

Pour cela, la **CFDT** Défense ne peut que vous conseiller de contacter son réseau local, qui pourra utilement vous renseigner et vous aider à éviter certains « pièges ».

Un certain nombre des dossiers présentés en octobre, défendus par la **CFDT** Défense, ont obtenus de véritables avancées, notamment sur le chemin de croix ainsi que sur l'aptitude à exercer des fonctions supérieures.

A noter que ces dossiers concernaient un employeur particulier, aux « croyances locales anciennes « dénoncées depuis plusieurs années par la **CFDT** Défense, tant en local qu'à la CAP des C. Il n'y a pas de secret, le travail de vos élus paye, et la convergence vers une harmonisation des pratiques au sein du MINARM enfin progresser, dans l'intérêt des agents.

En conclusion, la CFDT Défense tient à alerter sur deux points. En premier lieu, rien que pour la CAP de septembre, 7 révocations ou non titularisation ont été prononcées. C'est beaucoup, les motifs évoluent, mais l'augmentation de tels dossiers, observée ces

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE C

DÉFENSE

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C

dernières années, se confirme. Pour la CFDT Défense, une analyse dans le temps serait utile, pour dégager des tendances, et informer au mieux les agents sur leurs droits et devoirs. Le monde évolue (développement d'internet, digitalisation), l'information des agents doit évoluer en conséquence.

En second lieu, la CFDT Défense, dans sa déclaration liminaire, a alerté sur l'impact que vont avoir les élections professionnelles, qui ont lieu du 3 au 10 décembre 2026, sur l'études des dossiers de recours CREP. En effet, il n'y aura pas de réunion plénière de la CAP des C en décembre. Or, ces dernières années, des recours CREP ont été étudiés en décembre voire en janvier de l'année suivante. Pour la CFDT Défense, il y a là une iniquité de traitement entre les agents. La réponse donnée en séance sur le sujet n'est pas rassurante, puisque ce ne sont pas moins d'une vingtaine de dossiers qui sont en attente, dont 5 disciplinaires et… une dizaine de recours CREP.

Clairement, la réunion plénière de novembre, la dernière de la mandature, ne suffira pas à l'étude de l'ensemble des dossiers. Un arbitrage devrait être fait par les services de la DRH-MD, mais avec quels critères ? Et quid justement de l'équité de traitement entre les agents, qui était pourtant un des moteurs de la réforme des CAP de 2022 ?

C'est à ce titre que la CFDT Défense lance son ALERTE ORANGE !

Vos élus se sont battus durant ces 4 années de mandature, dans l'intérêt des agents concernés directement par des dossiers passant en CAP des C, sans oublier de prendre en compte les autres collègues sur le terrain. Forte de sa première place au MINARM, en CAP des C et de son réseau au plus près du terrain, la CFDT Défense entend continuer à vous défendre utilement lors de la prochaine mandature. Pour cela, il est essentiel pour vous de voter aux élections professionnelles qui auront lieu du 3 au 10 décembre 2026, afin d'avoir un maximum d'élus CFDT Défense en CAP des C.

Chaque voix comptera !

La CFDT -Défense était représentée par :
Philippe COURCELLE (SPRP LA ROCHELLE)
Somsy JACQUES (HNIA BEGIN)
Kolovise IKAHAKE (CARPIA MOURMELON)
Jérôme FURNON (SLM TOULON)

Paris, le 27 octobre 2026